

COMPTE RENDU BUREAU DU 18 MARS 2024

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 25 MARS 2024 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS
2. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE A LA SARL LABERE, VIA LA SAS LOCAMONDE POUR LA REHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE A MOURENX
3. ZIBAC (ZONES INDUSTRIELLES BAS CARBONE) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GIP CHEMPARC
4. CREMATORIUM DE LACQ-ORTHEZ : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATION SUR LES TARIFS 2024
5. PLAN LOCAL DE RANDONNEES/ PHASE DE TRAVAUX : CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
6. APPROBATION DE LA 4EME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE PARDIES
7. APPROBATION DE LA 3EME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU D'ORTHEZ SAINTE-SUZANNE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°CCCCLO_2023_347 POUR ERREUR MATERIELLE
8. MISSION D'ASSISTANCE PONCTUELLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS
9. DEBAT PADD PLUI CC LACQ-ORTHEZ
10. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) « TERRITOIRE INCLUSION MOBILITE SOBRIETE » (TIMS) : ENGAGEMENT DE LA FICHE ACTION COVOITURAGE
11. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER A L'INGENIERIE 2024
12. SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) LACQ-ORTHEZ
13. CRECHE D'ARTIX : PROJET D'AMENAGEMENT DES LOCAUX POUR UN FONCTIONNEMENT EN AGES MELANGES – PLAN DE FINANCEMENT
14. MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DE LA CC LACQ-ORTHEZ : OUVERTURE DU SERVICE LE 2 AVRIL 2024
15. TRAVAUX DE SECURISATION D'UN GIRATOIRE AU CROISEMENT DE LA RD 817 ET DE LA VOIE COMMUNALE DU VIEUX MONT ET REALISATION DE TROTTOIRS SUR LA COMMUNE DE MONT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT, LA COMMUNE DE MONT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ
16. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024
17. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (1 AN) D'UNE ANIMATRICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, (CATEGORIE B DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
18. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (1 AN) D'UN JARDINIER (CAT C)
19. RECRUTEMENT D'UN PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCE), 1 AN, AU SEIN DE L'EQUIPE ENTRETIEN DES BATIMENTS
20. RECRUTEMENT D'UN PEC, 1 AN, AU SEIN DE L'UNITE PATRIMOINE VEGETAL (ESPACES VERTS)
21. DEMATERIALISATION DES BONS DE COMMANDE

22. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ORGANISE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE DE NOUVELLE AQUITAINE POUR LE RENOUELEMENT DES MARCHES D'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL POUR LA PERIODE 2026 A 2028

23. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Travaux routiers sur différentes voies de la communauté de communes de Lacq-Orthez – avenant n°1 au lot 2,
- Fourniture, déploiement et maintenance de copieurs numériques en location-maintenance pour le groupement de commandes de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres.

24. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

- Prestations d'hébergement, de maintenance, d'assistance et prestations complémentaires à l'utilisation des solutions Ciril Rh et Ciril GF,
- Enfouissement du réseau éclairage public Avenue Gaston Fébus sur la commune de Sault-de-Navailles,
- Enfouissement du réseau éclairage public Chemin de l'école sur la commune de Sallespisse,
- Enfouissement du réseau éclairage public – Route de Doazon sur la commune de Castillon d'Arthez,
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au renouvellement des marchés d'opérateurs internet et interconnexion de sites,
- Réalisation de travaux d'extension de la crèche d'Artix.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 25 MARS 2024 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 25 mars prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE A LA SARL LABERE, VIA LA SAS LOCAMONDE POUR LA REHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE A MOURENX

Le gérant de la SARL LABERE, M. Yves SOMDECOSTE, a décidé d'investir dans de nouveaux locaux en réhabilitant une friche industrielle située à l'entrée de la ville de Mourenx et constituée d'un bâtiment de 1840 m² sur un terrain de 6 596 m². Le bâtiment étant trop grand pour son activité, il a porté une opération immobilière via la SAS LOCAMONDE. 8 cellules à louer sont créées, 1 seule, de 451 m², sera occupée par son entreprise.

L'opération correspond à un investissement de 898 548 € HT, acquisition comprise.

Conformément à notre règlement d'intervention, la CC Lacq-Orthez ne peut soutenir que l'investissement nécessaire au développement de la SARL LABERE, soit 451 m² sur 1840 m², l'équilibre d'une opération immobilière devant reposer sur les loyers. L'enveloppe des dépenses éligibles est aujourd'hui estimée à 629 569 € HT rapportée à 141 023 € HT au prorata de la surface occupée par la SARL LABERE.

Compte-tenu de l'importance de réhabiliter des friches aujourd'hui, pour limiter l'artificialisation des sols et améliorer la qualité des zones d'activités et des entrées de ville, il est proposé de soutenir plus fortement les réhabilitations de friches et de porter le taux de subventionnement à 20 %.

Il est proposé d'attribuer une aide à l'investissement immobilier à la SAS LOCAMONDE d'un montant plafonné à **28 205 €**, soit un taux d'intervention de **20 %**.

Avis favorable du bureau.

3. ZIBAC (ZONES INDUSTRIELLES BAS CABORNE) : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GIP CHEMPARC

Sur le territoire du bassin de Lacq, l'industrie représente 500 000 tonnes de CO₂ émis en 2022. Contribuer à les réduire est donc un enjeu majeur pour le bassin qui a décidé de concentrer ses efforts sur la décarbonation de l'industrie et d'encourager l'accueil d'activités qui prennent en compte cet enjeu, tout comme celles qui concourent à la production d'énergies renouvelables.

Cette ambition a été réaffirmée dans le cadre du PCAET de la communauté de communes de Lacq-Orthez adopté en 2017 pour une durée de 6 ans, le premier plan climat a mobilisé les énergies pour faire face au changement climatique. Alors que son bilan a été présenté fin 2022, l'élaboration d'un second plan a débuté en 2023, à la lumière de ces premiers enseignements, pour décupler les efforts face à l'urgence climatique.

Cette trajectoire de transition ouvre de nouvelles perspectives pour une industrie plus respectueuse de son environnement et plus acceptable par les populations, ainsi que de formidables opportunités d'innovation, de création de richesses et d'emplois pour le territoire.

En ce sens, à la demande de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine, les industriels et les acteurs locaux se sont engagés dans une candidature collective à l'appel à projets « ZIBaC » (Zones Industrielles Bas Carbone) dont le pilotage a été réalisé par le GIP Chemparc en partenariat avec les industriels et les collectivités.

Le principe de l'appel à projets ZIBaC est d'obtenir un cofinancement (50 % de subventions publiques) pour des études en ingénierie auprès de l'ADEME, afin d'animer une démarche de décarbonation du territoire multisites/plateformes industrielles. L'autre moitié du financement sera prise en charge par les industriels et partenaires impliqués dans le collectif. Seules des études collectives au bénéfice de plusieurs industriels sont éligibles et c'est dans ce contexte, que le programme « LACQ iz BACarbone » qui met en réseau, à ce jour, plus de 20 industriels et acteurs locaux, a été élaboré pour structurer la liste des études par thèmes et pour répartir les missions d'animation entre chaque partenaire.

L'implication du collectif dans la candidature ZIBaC s'est révélée fructueuse puisque le programme « LACQ iz BACarbone » figure parmi les lauréats nationaux de l'appel à projets Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBaC). Ainsi, ces études sont réparties en 7 blocs thématiques :

- Gouvernance et stratégie
- Energie Bas Carbone
- Valorisations / optimisations
- CO2
- Eau
- Infrastructures
- Trajectoires de décarbonation

Le programme « LACQ iz BACarbone » se décline en 2 phases, une « phase de maturation » de 24 mois maximum (objet de cette première candidature) qui sera suivie d'une « phase d'accompagnement » sur 5 à 10 ans devant faire l'objet d'un nouveau dépôt de candidature à l'issue de la phase de maturation. Il est à noter que les investissements nécessaires aux projets de décarbonation portés par les industriels seront financés par d'autres guichets.

L'ambition est de construire, puis réaliser une feuille de route de décarbonation territoriale et intersectorielle, en se donnant collectivement des leviers et des objectifs à horizon 2030 / 2050, cohérents avec la stratégie nationale bas carbone, qui fixe un objectif global de - 83 % d'émission de GES d'ici 2050 par rapport à 2015, de manière à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Avis favorable du bureau.

4. CREMATORIUM DE LACQ-ORTHEZ : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATION SUR LES TARIFS 2024

Dans le cadre de la gestion du crématorium situé sur le site de la zone Eurolacq 2 à Labastide-Monréjeau, le délégataire doit adopter un règlement intérieur, validé par la communauté de communes de Lacq-Orthez comme indiqué par l'article R. 2223-67 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce règlement doit être affiché à la vue du public dans les locaux d'accueil du public.

Le délégataire propose d'y intégrer deux nouveaux horaires afin d'avoir une plus grande amplitude d'accueil des familles sans modification des tarifs pour l'année 2024.

Les horaires de crémation sont désormais fixés comme suit du lundi au samedi :

- 08 h 30 (cérémonie + crémation),**
- 10 h 30 (cérémonie + crémation),
- 12 h 30 (cérémonie + crémation),
- 14 h 30 (cérémonie + crémation),
- 16 h 30 (cérémonie + crémation),
- 17 h 00 (cérémonie + crémation à J+1).**

Avis favorable du bureau.

5. PLAN LOCAL DE RANDONNEES / PHASE DE TRAVAUX : CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le groupement ECTAUR-SOULANE a terminé la phase d'étude de la maîtrise d'œuvre pour la révision du Plan local de randonnées (PLR). Il a présenté le diagnostic et l'avant-projet en conférence des maires le 20/03/2023 et le projet lors de la conférence des maires le 30 octobre dernier.

Les conseillers communautaires, lors du prochain conseil, seront appelés à :

- approuver le projet de révision du PLR et le plan de financement présenté ci-dessous :
 - Dépenses éligibles : 262 744 € HT
 - Subvention CD 64 (40 %) : 105 098 €
 - Subvention Leader (40 %) : 105 098 €
 - Subvention CC Lacq-Orthez (20 %) : 52 549 €
- autoriser son Président à lancer la consultation des entreprises pour les travaux et à solliciter une subvention auprès du Département et de l'Europe (Leader) pour les travaux de révision du PLR.

Avis favorable du bureau.

6. APPROBATION DE LA 4EME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE PARDIES

Par délibération du 30 août 2023, le conseil municipal de la commune de Pardies a demandé la prescription de la quatrième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin d'autoriser, sur la zone d'activités classée Uy1, des activités industrielles non strictement originelles avec pour objectif de faciliter la reconversion économique de la plateforme industrielle anciennement occupée par la Société YARA.

Avis favorable du bureau.

7. APPROBATION DE LA 3EME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU D'ORTHEZ SAINTE-SUZANNE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°CCCCLO_2023_347 POUR ERREUR MATERIELLE

Par délibération du 13 décembre 2022, le conseil municipal de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne a demandé la prescription de la troisième modification simplifiée du plan local d'urbanisme afin de permettre l'accueil sur le site de l'ancienne minoterie, un projet de campus agraire, et d'autoriser dans le règlement de la zone 2AUp les changements de destination des bâtiments existants.

Avis favorable du bureau.

8. CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE PONCTUELLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le bureau émet un avis favorable sur la proposition de confier au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'assistance technique et administrative complémentaire pour l'instruction d'actes d'urbanisme à compter du 1er avril 2024 et ceux jusqu'à décembre 2024 pour satisfaire à l'important volume d'actes à instruire suivant la conjoncture. Cette mission sera réévaluée si l'activité venait à se stabiliser ou évoluera par avenant si l'activité poursuit.

9. DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) PLUI CC LACQ-ORTHEZ

Le fait d'organiser un débat en conseil communautaire, en plus de son intérêt pour le projet de PLUi, est un impératif rappelé par le code de l'urbanisme dans son article L153-12 : « Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ». Les membres du conseil communautaire seront invités à poser des questions et à formuler des avis et remarques tout au long de la présentation, et notamment pour chacune des orientations du PADD.

Avis favorable du bureau.

10. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) « TERRITOIRE INCLUSION MOBILITE SOBRIETE » (TIMS) : ENGAGEMENT DE LA FICHE ACTION COVOITURAGE

L'association Transition est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires Inclusion Mobilité Sobriété » (TIMS). Le projet nommé « Ecomobilité pour tous en ouest Béarn » se compose de 7 actions dont une copilotée CCLO/TRANSITION intitulée « ligne de covoiturage : expérimentation d'une ligne de covoiturage ».

Ce projet s'inscrit dans la fiche action n°3 de l'axe 3 du Plan de Mobilité Simplifié poursuivant les objectifs suivants :

- Réduire la pratique de l'autosolisme,
- Rendre le covoiturage accessible à tous.

Cette action a été présentée en bureau le 6 novembre puis en séminaire le 25 novembre 2023 comme « action phare 2024 » du projet de territoire de la CC Lacq-Orthez.

Une première phase d'étude en 2024 permettra d'étudier les potentiels et les modalités techniques et financières de faisabilité. En fonction des résultats et des décisions prises, une seconde phase d'exploitation et d'animation sera déployée entre 2025 et 2026.

Avis favorable du bureau.

11. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER A L'INGENIERIE 2024

Dans le cadre du Contrat de Développement et Transitions LOBG, la CC Lacq-Orthez et la CCBG ont souhaité disposer d'une ingénierie commune pour assurer l'animation et le suivi du Contrat Opérationnel de Mobilité. La création d'un poste mobilité sera financé dans le cadre du règlement du Contrat de Développement et de Transitions à hauteur de 40 %.

Avis favorable du bureau.

12. SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) LACQ-ORTHEZ AVEC LA CAF

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale de construction d'un projet social et familial de territoire partagé. Elle devient le cadre contractuel de référence entre la Caf et les collectivités territoriales et vient remplacer les contrats enfance et jeunesse (CEJ).

La CTG permet le financement direct des structures par le biais de bonus territoires, oriente de manière plus globale les financements aux structures et aux collectivités et envisage les nouveaux accompagnements financiers et techniques au travers des plans d'actions.

- L'enjeu pour le territoire est de maintenir les subventions qui étaient allouées jusqu'alors,
- Nécessité de signer la CTG avant fin mars 2024 pour maintenir les bonus territoires des structures,
- Une CTG Lacq-Orthez 2024/2025 et 8 signataires :
 - CAF,
 - CC Lacq-Orthez,
 - SIVOM ARTHEZ DE BEARN,
 - Commune d'ARTIX,
 - Commune de MONEIN,
 - Commune de MOURENX,
 - Commune d'ORTHEZ,
 - Commune de PUJOO.

- Les champs d'intervention conjoints et partagés dans le cadre de la convention sont :
 - La petite enfance,
 - L'enfance,
 - La jeunesse,
 - La parentalité,
 - L'animation de la vie sociale,
 - La coopération territoriale.

- La CTG 2024 / 2025 intégrera :
 - Un diagnostic partagé de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies,
 - L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités territoriales,
 - Les enjeux et le plan d'actions,
 - Les modalités d'intervention, de coopération et les moyens humains mobilisés à l'échelle communale et supra communale,

(actuellement, CCLO (1 ETP) et Orthez (1,5 ETP) bénéficient d'un financement sur les missions de chargé thématique)

 - Les modalités de pilotage : définir un chargé de coopération afin de coordonner les instances de gouvernance et de travail de la CTG. La coopération globale (mission de référent unique)

- devient obligatoire pour la CAF qui propose d'accompagner le développement des postes de pilotage CTG sur le territoire Lacq-Orthez (24 000€ / nouvel ETP),
- L'évaluation de la démarche.

Avis favorable du bureau.

13. CRECHE D'ARTIX : PROJET D'AMENAGEMENT DES LOCAUX POUR UN FONCTIONNEMENT EN AGES MELANGES – PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux souhaités couvrent une surface de 87,5 m² dont 60 % de rénovation :

- Petit chantier non attractif,
- Contraintes PMI,
- 10 entreprises mobilisées,
- Installations thermiques communes à l'ALSH (mairie Artix) : travaux confiés à l'exploitant actuel

Après l'analyse des offres et l'acceptation de la nouvelle demande de subvention à la CAF à 80 % (information donnée par la technicienne CAF, dossier examiné le 13/03 :

| | |
|--|----------------------|
| ● Ce projet s'élève à 224 007,51 HT soit | 268 810 € TTC, |
| ● Subvention CAF | 179 206 € TTC, |
| ● Reste à charge CCLO | 45 509 € TTC, |
| ● FCTVA | 44 095 € TTC. |

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Crédits déjà inscrits : | 159 709 € TTC, |
| ▪ BS 2024 (solde à inscrire) : | 109 101 € TTC, |
| ▪ Recettes CAF déjà inscrites : | 84 000 € TTC, |
| ▪ BS recettes CAF (à inscrire) : | 95 206 € TTC. |

Avis favorable du bureau.

14. MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DE LA CC LACQ-ORTHEZ

Le bureau prend note de l'ouverture du service à compter du 2 avril 2024.

15. TRAVAUX DE SECURISATION D'UN GIRATOIRE AU CROISEMENT DE LA RD 817 ET DE LA VOIE COMMUNALE DU VIEUX MONT ET REALISATION DE TROTTOIRS SUR LA COMMUNE DE MONT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT, LA COMMUNE DE MONT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

La commune de Mont, a sollicité le Département pour la sécurisation du carrefour au croisement entre la RD 817 et la voie communale du Vieux Mont ainsi que la RD 817 et la voie communale de la vallée de la Géoule. La communauté de communes de Lacq-Orthez porte la compétence voirie d'intérêt communautaire. C'est pourquoi, le Département, la commune de Mont et la communauté de communes de Lacq-Orthez ont convenu de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour cette opération via la signature d'une convention tripartite.

Le bureau, à l'unanimité de ses membres décide :

- **d'approuver** la convention entre le Département, la commune de Mont et la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

16. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024

Avis favorable du bureau pour les demandes transmises par les communes d'ARGAGNON, de LAHOURCADE et de SAULT-DE-NAVAILLES pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

17. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (1 AN) D'UNE ANIMATRICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (CATEGORIE B DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE)

Afin de pourvoir un poste d'animateur (trice) développement économique (cadre B de la Fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante et qui se distingue par un bon potentiel d'intégration.

C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau B de la fonction publique territoriale pour un an, renouvelable par reconduction expresse, à temps complet, à partir du 1er avril 2024, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.

18. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE (1 AN) D'UN JARDINIER (CAT C)

Afin de pourvoir un poste de jardinier (cadre C de la Fonction publique territoriale), le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle intéressante et qui se distingue par un bon potentiel d'intégration.

C'est ainsi qu'en référence à l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau C de la fonction publique territoriale pour un an, renouvelable par reconduction expresse, à temps complet, à partir du 1er avril 2024, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.

19. RECRUTEMENT D'UN PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCE), 1 AN, AU SEIN DE L'EQUIPE ENTRETIEN DES BATIMENTS

Le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de créer d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, à compter du 1er avril 2024, pour une durée de 12 mois, sur une base de travail de 35h hebdomadaires et d'une rémunération au SMIC.

20. RECRUTEMENT D'UN PEC, 1 AN, AU SEIN DE L'UNITE PATRIMOINE VEGETAL (ESPACES VERTS)

Le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de créer d'un poste de jardinier, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, à compter du 1er avril 2024, pour une durée de 12 mois, sur une base de travail de 35h hebdomadaires et d'une rémunération au SMIC.

21. DEMATERIALISATION DES BONS DE COMMANDE

La CC Lacq-Orthez souhaite mettre en place la dématérialisation des bons de commande dans le but d'utiliser moins de papier et de limiter les déplacements des élus. Après visa par l'administration (DGA-DGS), les bons de commandes seront envoyés à chaque élu référent pour une signature électronique.

Le calendrier est le suivant :

- Mise en place :
 - Mars : rencontre avec chaque pôle pour valider l'organisation et la sensibilisation des élus,
 - Avril – juin : déploiement de la solution.
- Avril – Juin : Formation
 - Par Docaposte : Elus – DGA – DGS – Service Finances,

- Par le service Finances : responsables de service et agents gestionnaires.

Avis favorable du bureau.

22. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ORGANISE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE DE NOUVELLE AQUITAINE POUR LE RENOUELEMENT DES MARCHES D'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL POUR LA PERIODE 2026 A 2028

Le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide d'autoriser son Président à signer le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes organisé par les syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine pour le renouvellement des marchés d'achat d'électricité et de gaz naturel pour la période 2026 – 2028, et demande à souscrire par point de livraison Energie verte classique.

23. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES)

- Travaux routiers sur différentes voies de la communauté de communes de Lacq-Orthez – avenant n°1 au lot 2 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant relatif aux travaux routiers sur différentes voies de la CC Lacq-Orthez : l'avenant n°1 ayant pour objet l'ajout d'un nouveau prix concernant le lot 2, fourniture et la mise en œuvre au finisseur d'enrobés colorés à chaud type NUANCIA (secteur est), attribué à l'entreprise REY-BETBEDER (64170 LACQ) pour un montant HT de 320 € la tonne.

- Fourniture, déploiement et maintenance de copieurs numériques en location-maintenance pour le groupement de commandes de la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant relatif à la fourniture, au déploiement et à la maintenance de copieurs numériques en location : le présent avenant ayant pour objet d'équiper le nouveau centre technique d'Orthez d'un copieur numérique identique à celui du centre technique de Mourenx (modèle : HP E786XX DN LASERJET MANAGED COLOR). Les clauses du marché restent inchangées par rapport au marché initial.

24. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES)

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Prestations d'hébergement, de maintenance, d'assistance et prestations complémentaires à l'utilisation des solutions Ciril Rh et Ciril GF,
- Enfouissement du réseau éclairage public Avenue Gaston Fébus sur la commune de Sault-de-Navailles,
- Enfouissement du réseau éclairage public Chemin de l'école sur la commune de Sallespisse,
- Enfouissement du réseau éclairage public – Route de Doazon sur la commune de Castillon- d'Arthez,
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au renouvellement des marchés d'opérateurs internet et interconnexion de sites,
- Réalisation de travaux d'extension de la crèche d'Artix.